

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143.3 et R 142.3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **retrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : ESSONNE (91)

1) Commune : SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN 55 a 97 ca

Parcelles cadastrées : Parc de la roue : D-464[196]-465[196]

Présence d'un petit abri à chevaux

Ce bien figure en zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2) Commune : SAINT-HILAIRE 11 ha 01 a 70 ca

Parcelles cadastrées : Ardenne : AB-95[350]-136[112] - Le village: AB-119[184]-128[169]-137[163] - Les cours: AA-111[171] - Les joppes: AB-69[276]-103[202]-108[196] - Pain perdu: A-452[134]-454[133] - Pierrefitte: AA-154[168]-156[164]

Ce bien figure en zone RNUb correspondant à un espace boisé, dans une commune sous Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Département : YVELINES (78)

Commune : RAIZEUX 2 ha 13 a 12 ca

Parcelles cadastrées : Garenne du moulin de Herme: A-1213[1151]

Ce bien figure en zone Naturelle (N) du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 14/06/2021**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.